

RÈGLEMENT PARTICULIER DES PLUMES ESTIVALES DU PAYS D'AUGE 2025

Article 1 : Dates

Le Pays d'Auge Badminton organise un tournoi de badminton **les 22, 23 et 24 août 2025**, autorisé sous le numéro 2403664 selon les règles de la FFBad et du règlement ci-après.

Article 2 : Conditions de participation

Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence en cours de validité le jour du tirage au sort et de la compétition.

Article 3 : Juge-arbitrage

La Juge-arbitre, désignée par le comité d'organisation, est Mme Mélanie Barry. Le juge arbitre adjoint est M. Thierry Graviou.

Le GEO est Irène Ménard.

Article 4 : Organisation

Le tournoi est ouvert à tous les vétérans, seniors, juniors, cadets et minimes dans les séries de **N2 à NC en simple, double et mixte**.

Les participants sont autorisés à s'inscrire dans les trois tableaux.

Les tableaux seront composés par tops en fonction du CPPH pris en compte à la date du 7 août 2025. Les tops seront composés de 16 joueurs ou paires maximum.

Tous les tableaux se dérouleront en poule avec deux sortants par poule, puis en élimination directe.

L'organisateur s'accorde le droit de refuser des joueurs dans le cas où leurs points respectifs ou la moyenne de leurs points seraient trop élevés ou trop bas par rapport à celles des autres participants pour permettre la confection d'une série contenant suffisamment de joueurs.

Article 5 : Inscriptions

Le nombre de participants étant limité, les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée et le paiement des droits d'inscription se fera en même temps. Elles devront parvenir avant le 07 août 2025, 23h59, sur Badnet ou Ebad.

Les joueurs sans partenaire de double pourront s'inscrire "en recherche de partenaire", l'organisateur se chargeant de leur trouver un partenaire dans la mesure du possible. Tout partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir l'organisateur de son choix de nouveau partenaire (proposé par le joueur) ou de sa non-participation dans le délai imparti par le juge arbitre.

Article 6 : Montant des inscriptions

Le montant des inscriptions est de 16 € pour un tableau, 21 € pour deux tableaux et 25 € pour les trois tableaux.

Une inscription arrivant sans règlement ne sera pas prise en compte.

Article 7 : Désistement

Les droits d'inscription sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date du tirage au sort.

Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle...) dûment justifié par une attestation appropriée (certificat médical, attestation de l'employeur...) fournie dans les délais impartis.

Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date de tirage au sort (cf. la Procédure de gestion des forfaits et sanctions de la FFBD).

Article 8 : Tirage au sort

Les classements pris en compte sont les derniers officiellement publiés, avant la date du tirage au sort. Ce dernier sera effectué le lundi 11 août 2025. Le cas échéant, les tableaux pourront être modifiés avec l'accord du juge-arbitre avant le début des matchs.

Article 9 : Pointage

Tout participant devra se faire pointer à l'accueil dès son arrivée, au moins 30 minutes avant le début de son premier match et ne devra en aucun cas quitter le gymnase sans en avoir averti le juge-arbitre pendant toute la durée du tournoi sous peine de disqualification lors de l'annonce de son match.

Article 10 : Horaires

Les horaires approximatifs du tournoi seront :

- le vendredi 22 août de 8H30 (début des matchs) à 21H00 : tableaux de simples.
- le samedi 23 août de 8H30 (début des matchs) à 21H00 : tableaux de doubles.
- le dimanche 24 août de 8H30 (début des matchs) à 19H00 : tableaux de mixtes.

L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, ce dernier ainsi que les horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du juge-arbitre ou du comité d'organisation pour le bon déroulement du tournoi.

Article 11 : Volants

Le volant officiel sera le Victor Champion n°1 pour les volants plumes. Il sera en vente sur le lieu de la compétition et sera utilisé en cas de litige entre joueurs.

Les volants sont à la charge équitable des joueurs.

Article 12 : Tenue

Une tenue de badminton conforme à la circulaire « Tenues vestimentaires et publicité » de la FFBD est exigée sur le terrain. Les maillots personnalisés seront autorisés.

Article 13 : Temps de repos et appel

Le temps de repos entre deux matchs sera au minimum de 20 minutes.

Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match (temps de test des volants et d'échauffement compris). Passé le délai d'appel, tout joueur, joueuse, ou toute paire de double non présent sur le terrain sera disqualifié par le juge-arbitre, quel que soit le stade de la compétition.

Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match. Les scores seront à enregistrer sur une tablette à disposition à l'issue du match. Seuls auront accès au plateau du jeu, les joueurs appelés devant disputer un match, les conseillers des joueurs, les officiels techniques et les personnes du comité organisateur.

Article 14 : Arbitrage

Les matchs sont en auto-arbitrage. Toutefois, si un joueur désire un arbitre, il devra se manifester auprès du juge-arbitre, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).

Article 15 : Produits dopants

Tout joueur ayant pris des médicaments contenant des substances interdites par les instances sportives doit le signaler et le justifier auprès du juge-arbitre. En cas de contrôle anti-dopage positif, le montant des prix perçus sera remboursé à l'organisateur.

Article 16 : Obstacles

Concernant les différents obstacles au-dessus des terrains, le volant sera faute s'il touche les infrastructures en jeu et let une fois au service puis faute.

Article 17 : Responsabilité

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, détériorations ou autres incidents.

Article 18 : Acceptation

Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le juge-arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement.

Article 19 : Droit à l'image

Toute personne s'inscrivant au tournoi accepte que son image soit utilisée pour différents supports (vidéos, affiches, presse).